

Canton de Berne

Commune mixte d'Eschert

Plan d'aménagement local

Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage

Situation 1:5000

Indications relatives à l'approbation

Participation et information de la population : Du 12 août 2019 au 06 septembre 2019

Examen préalable : Du... au...

Publication dans la feuille officielle : Du... au...

Dépôt public : Du... au...

Pourparlers de conciliation :

Oppositions vidées :

Oppositions non vidées :

Réserves de droits :

DÉCIDÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL

le ...

DÉCIDÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

le ...

Le Président : ...

Le/la Secrétaire : ...

Le/la Secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus

Eschert, le ...

Le/la Secrétaire : ...

APPROUVÉ PAR L'OFFICE DES AFFAIRES COMMUNALES ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Format: 950[mm] x 740[mm]

Dessin: AP/IM / SR

Date: 20.03.2023

LE FOYARD

ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Légende

- Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif**
- Vergers (art. 48 RAC)
 - Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 43 RAC)
 - Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 44 RAC)
 - Plan d'eau / dépression humide (art. 45-47 RAC)
 - Arbre remarquable (art. 50 RAC)
 - Doline sèche (art. 51 RAC)
 - Doline en eau (art. 51 RAC)
 - Espace réservé aux eaux ERE (art. 45 et 46 RAC)

- Zones et objets protégés en vertu du droit supérieur: à titre indicatif**
- Cours d'eau à ciel ouvert
 - Cours d'eau sous tuyau
 - Végétation des rives LPN (art. 22 LPN et 27 LCPN ; art. 24 et 45 RAC)
 - Haie, bosquet LPN (art. 49 RAC)
 - Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
 - Source

- Zones de protection des eaux souterraines**
- Zone de protection S2
 - Zone de protection S3

- Système de mise en réseau faune sauvage**
- Axe de liaison national

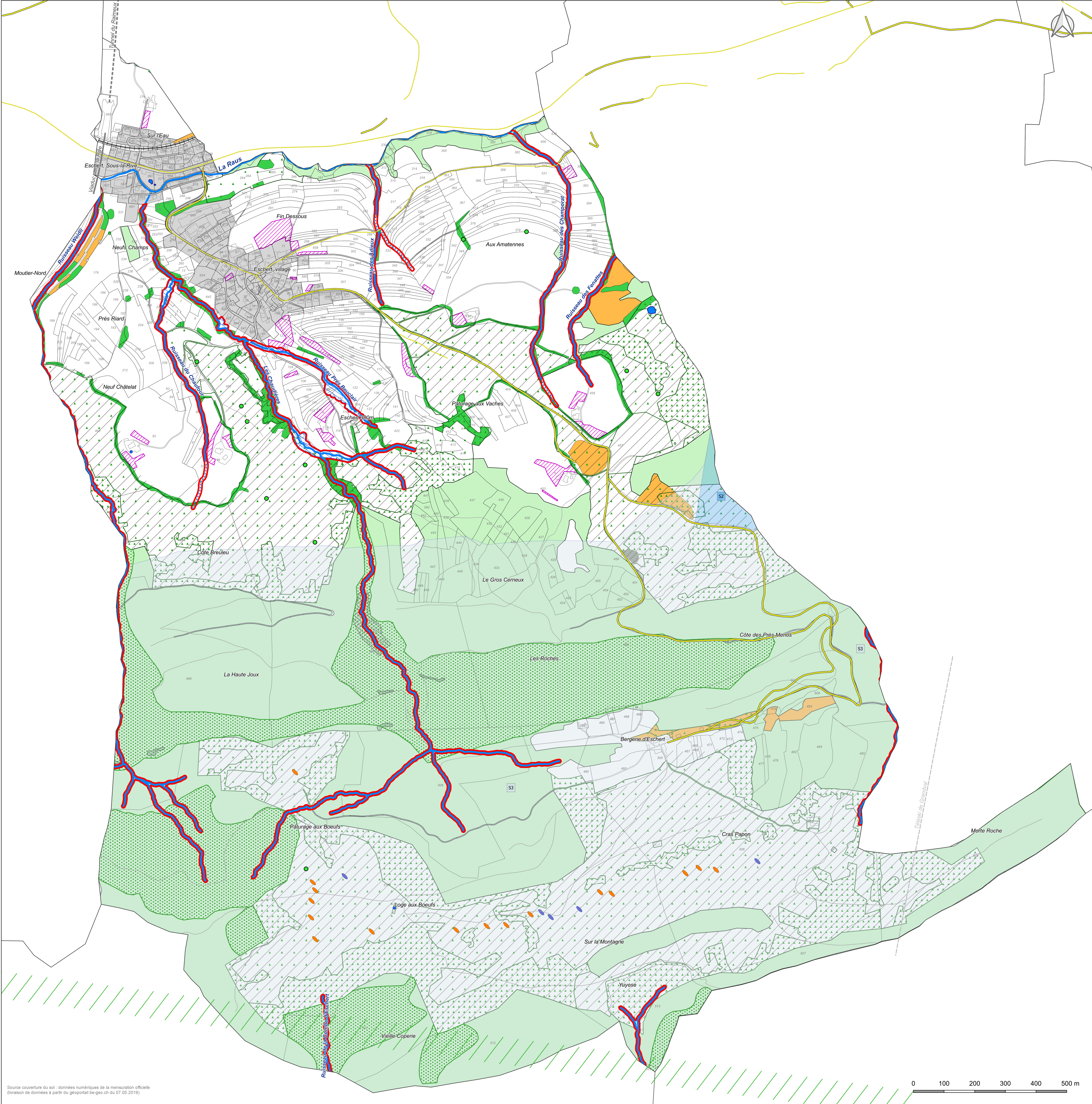
- Inventaire national des voies de communication historiques**
- Sans substance
 - Avec substance

- Recensement architectural (en cours de révision)**
- Digne de protection
 - Digne de conservation

Indications

- Limite communale
- Parcellaire

- Zone à bâtir**
- Forêt
 - Pâturage boisé dense
 - Pâturage boisé ouvert
 - Rocher
 - Carrière et gravière
 - Ravin, gorge
 - Estivage
 - Chemin de fer



Source couverture du sol : données numériques de la mensuration officielle
(livraison de données à partir du géoportail be-geo.ch du 07.05.2018)